

Un projet stratégique pour le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (TSMA) ?

Lors de la CAP des techniciens des 29 et 30 novembre 2016, le rapport établi par Jean-Pascal Fayolle, directeur de l'Infoma, et s'intitulant « **un projet stratégique pour le corps des techniciens du ministère chargé de l'agriculture** », a été présenté aux organisations syndicales. **Vous pouvez le consulter [ici](#).**

Résumé de l'auteur : Par la place qu'il occupe dans l'histoire et les effectifs du MAAF, le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture constitue un élément significatif de son action et un marqueur fort de son identité. Mais les évolutions dans l'organisation administrative de notre pays et dans la mise en œuvre des politiques agricoles, agroalimentaires et forestières modifient le rôle et la place des techniciens. On rencontre chez les techniciens un attachement au couple technicité/terrain, avec des réticences souvent exprimées pour les tâches purement administratives. Le contrôle est un des marqueurs identitaires fort du corps des techniciens. Le contrôle constitue le socle de base des missions des techniciens, y compris dans une perspective éventuelle d'augmentation des délégations de services.

L'État a et aura besoin d'agents publics compétents pour effectuer des contrôles directement ou en second niveau, que ce soit dans une optique de prévention, de répression ou de

gestion de crises. L'expertise technique, en matière agricole, sanitaire ou alimentaire est de plus en plus portée par les structures professionnelles et consulaires qui souvent se reposent sur des agents aux profils d'ingénieurs. De même dans les industries agroalimentaires de taille importante, le ou les responsables « qualité » sont reconnus comme des experts. Du côté des services de l'État, la nature transversale des dossiers et l'augmentation du niveau de qualification des interlocuteurs nécessitent une évolution des niveaux de compétences des techniciens et un accompagnement renforcé en formation lorsqu'ils évoluent vers des fonctions d'ingénieurs.

Dans les champs de l'attribution des aides (hors contrôle), l'avenir est plus difficile à cerner. En effet, celle-ci nécessite actuellement autant de compétences administratives que techniques (cf réforme de la PAC en cours). De plus, elle pourrait relever à termes essentiellement des collectivités territoriales, dans la continuité de ce qui est engagé au niveau de certaines des aides du deuxième pilier de la PAC. Dans le domaine forestier, le contrôle et l'attribution des aides devraient suivre les évolutions décrites préalablement. La santé des forêts prendra une importance croissante pour les techniciens. Les compétences des techniciens doivent répondre à l'évolution de leurs missions. Leur mise à jour régulière est importante.

Le technicien contrôleur pour être crédible et efficace doit acquérir et entretenir des compétences techniques dans le champ des contrôles qu'il effectue. Et la formation à la prévention et gestion des conflits dans le cadre des contrôles ainsi que la déontologie sont aussi des points fondamentaux. En ce qui concerne l'évolution quantitative du corps, l'âge moyen actuel et l'allongement de la durée de la vie professionnelle devraient conduire à une augmentation progressive des départs à la retraite jusqu'en 2021, suivie

d'une stabilisation.

Des choix devront donc être faits en matière de volumétrie du corps, particulièrement pour la spécialité « forêts et territoires ruraux » dont l'âge moyen est supérieur aux 2 autres spécialités. Les affectations en abattoirs de boucherie et de volailles devraient se poursuivre car les besoins restent importants. Certains opérateurs comme l'ASP pour la spécialité « techniques et économie agricoles » et l'ONF pour la spécialité « forêts et territoires ruraux » joueront un rôle important dans le recrutement à venir.

Ce rapport servira de base aux groupes de travail du CTM prévus dans l'agenda social 2017 concernant le corps des TSMA. Le SPAgri-CFDT ne manquera pas d'y exprimer les questions que pose ce document :

- quid des collègues exerçant des missions pour le MEEM ?
- quelle carrière pour les collègues spécialistes de la police de l'eau ? des SIG ? ...
- la délégation des contrôles est-elle souhaitable ?
- comment valoriser les postes en abattoirs ?
- etc.

N'hésitez pas à contacter la [permanence du SPAgri-CFDT](#) pour toute remarque ou contribution à ce sujet : nous sommes à votre écoute !